



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	SECRETARIAT GENERAL POUR L'INVESTISSEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
--	--	---

Communiqué de presse



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Investissements d'Avenir – Action « Territoires d'Innovation Pédagogique »

Lancement du deuxième appel à projets

« MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures »

Paris, le 22 octobre 2019 – Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, et Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, se félicitent du lancement de la deuxième vague de l'appel à projets « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures » de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique », dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Dans le cadre du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique », gérée par la Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts pour le compte de l'État, est dotée de 250 millions d'euros. Elle comporte un premier volet consacré à l'orientation des élèves de l'enseignement scolaire vers le premier cycle des études supérieures, constitué de deux appels à projets en appui au Plan Étudiants et à la réforme de l'accès aux formations post-baccalauréat : « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » et « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures ».

L'appel à projets « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures » vise à développer à l'échelle nationale – en lien avec la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures portée par le Gouvernement – des outils et des ressources numériques de qualité afin d'améliorer la transition « bac -3 / bac+3 » et d'aider

les futurs étudiants à s'orienter vers les filières les plus adaptées à leur profil et à leur projet.

Cet appel à projets a vocation à soutenir les partenariats, en particulier entre acteurs éducatifs et entreprises du numérique, permettant d'améliorer la qualité et la pertinence de l'information et des outils proposés aux élèves dans le cadre de leur démarche d'orientation.

Il vise à permettre, en s'appuyant sur un comité de sélection indépendant, le déploiement de projets qui doivent :

- porter soit sur l'ensemble des formations, de leurs modalités et de leurs débouchés, soit sur un champ disciplinaire et/ou un secteur professionnel relativement large(s) ;
- prendre en compte l'ensemble des formations post-baccalauréat correspondant au champ disciplinaire et/ou au secteur professionnel concerné(s) ;
- garantir à tous les élèves et étudiants l'accès gratuit à une proportion importante des fonctionnalités proposées.

Un premier appel à projets avait été réalisé au premier semestre 2019 et avait fait l'objet d'une forte mobilisation des entreprises de la EdTEch. Sur une quarantaine de dossiers reçus, 12 avaient été sélectionnés, proposant des solutions innovantes et diversifiées.

L'État a souhaité lancer une deuxième vague en apportant toutefois des modifications au cahier des charges afin de favoriser l'émergence de solutions portant sur des champs insuffisamment couverts dans le cadre de la première vague. Ce nouvel appel à projets portera notamment une attention particulière à la prise en compte des publics suivants :

- les élèves à besoins éducatifs particuliers et susceptibles de rencontrer des difficultés dans l'accès à certaines filières ;
- les élèves issus de la voie professionnelle ;
- les élèves ayant réalisé leur scolarité dans les régions ultramarines ;
- les jeunes femmes qui s'orientent vers certaines formations scientifiques : sciences physiques, ingénierie, numérique ;
- les équipes pédagogiques afin d'améliorer les outils à leur disposition pour mieux accompagner les lycéens dans leur démarche d'orientation.

Les principaux critères de sélection restent inchangés :

- la pertinence et l'ambition des ressources, des outils et des services proposés en matière d'information et d'aide à l'orientation ;
- l'attractivité et le caractère innovant des outils et des ressources proposés ;
- l'existence d'un modèle économique permettant de poursuivre les actions engagées au-delà de la période d'amorçage financée par le PIA.

Il est à noter que les porteurs de projet ayant soumis une candidature dans le cadre de la première vague sont libres de candidater à nouveau dans le cadre de cette seconde vague. Il leur revient dans ce cas de s'assurer que leur projet s'inscrit pleinement dans les attendus de ce nouvel appel à projets qui met l'accent sur les publics et thèmes qui n'ont pas été suffisamment couverts par les solutions lauréates de la première vague.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 5 M€¹. En cohérence avec l'envergure attendue des projets, leur coût total ne doit pas être inférieur à 50 000 €. Chaque projet lauréat peut bénéficier d'un financement au titre du Programme d'investissements d'avenir sous la forme de subventions sur une période de 12 à 24 mois.

¹ Le montant définitif de cette enveloppe sera évolutif en fonction de la qualité des propositions et du nombre de projets susceptibles d'être financés.

La seconde vague de cet appel à projets est ouverte jusqu'au 25 novembre 2019 à 15h.

Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

À propos du Grand Plan d'Investissement

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

banquedesterritoires.fr | Twitter : @BanqueDesTerr

Contacts presse :

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Secrétariat général pour l'investissement
01.55.55.99.12 / 01.55.55.81.49	01.42.75.64.58
presse-mesri@recherche.gouv.fr	lucas.tourny@pm.gouv.fr
Ministère de l'Education nationale	Groupe Caisse des Dépôts
01 55 55 30 10	01 58 50 40 00
spresse@education.gouv.fr	